



Association d'Etudes Européennes



Ateliers doctoraux de droit administratif européen

Il y a plus de dix ans, la thèse de Jörg Gerkrath : « *L'émergence d'un droit constitutionnel pour l'Europe* » (Ed. de l'Université de Bruxelles, 1997) marquait un mouvement doctrinal au sein duquel d'autres thèses, plus spécifiques, soumettaient les concepts traditionnels du droit constitutionnel (souveraineté, contrôle de constitutionnalité, séparation des pouvoirs...) à une relecture à la lumière du droit communautaire. Si l'échec apparent de la constitutionnalisation formelle que tentait le traité établissant une constitution pour l'Europe n'a pas mis un terme à la réalité d'un droit constitutionnel européen de plus en plus évident dans la mesure où le droit constitutionnel des Etats membres ne peut plus se concevoir en faisant abstraction de l'appartenance à l'Union européenne, c'est désormais un autre phénomène qui s'impose en droit public : l'émergence d'un **droit administratif européen** (sous cet intitulé, cf. notamment l'ouvrage de J. Schwarze, Bruylant, 2^o éd. 2009, ou celui qu'ont dirigé J-B Auby et J. Dutheil de la Rochère, Bruylant 2007) dont il faut percevoir les composantes et les enjeux.

La conviction est ici que l'avenir du droit de l'Union européenne, dans sa dimension doctrinale et universitaire, distinguera de plus en plus nettement un droit public européen qui formera l'objet d'étude des européenistes et un droit matériel qui sera de plus en plus absorbé par ses déclinaisons disciplinaires. Ce droit public européen sera principalement articulé autour d'un droit constitutionnel de l'Union, d'un droit administratif de l'Union, et d'un droit des finances publiques de l'Union.

L'Université Toulouse 1 Capitole et la CEDECE organisent les 15 et 16 novembre 2011 des ateliers doctoraux qui permettront à des doctorants travaillant sur un thème mettant en relation le droit de l'Union européenne et le droit administratif de se rencontrer, d'échanger et de travailler sur cette thématique.

Le champ des ateliers comprendra essentiellement deux approches :

Thème 1 : Construction d'un droit administratif de l'Union européenne :

Un modèle administratif de l'Union européenne peut être identifié, dans ses modalités de prise de décision, dans ses structures, notamment avec la nouvelle prédilection pour les agences de régulation, comme dans ses procédures décisionnelles et juridictionnelles. Ce « modèle » constitue l'ébauche d'un droit administratif de l'Union européenne.

L'objectif serait ici d'aborder les différents chapitres de ce corpus juridique au travers de thèses portant sur la fonction publique européenne, le pouvoir réglementaire européen, la responsabilité de la puissance publique européenne, le modèle de régulation au travers d'autorité administrative (agences), les mesures d'ordre intérieur, les fonctions de juge administratif du juge de l'Union...

Thème 2 : Reconstruction du droit administratif des Etats membres.

Il s'agira ici d'étudier l'incidence du droit de l'Union européenne, ou parfois plus largement du droit européen, sur les domaines de l'action administrative mais aussi, plus profondément, sur les notions du droit administratif dans les Etats membres.

Sont ici visées les thèses portant sur les collectivités territoriale, les marchés publics, le droit de la commande publique plus largement, mais aussi sur les évolutions de l'action publique, des instruments liés aux prestations de service public, ou encore le contentieux administratif...Au-delà de la prise en compte des contraintes résultant de l'intégration européenne par l'action administrative, des aspects essentiels du droit administratif doivent évoluer : le régime de l'acte unilatéral, la notion même de contrat administratif, le concept de service public ou de puissance publique...

Au cours de ces ateliers, les étudiants sélectionnés par un comité scientifique présenteront en 15 minutes, en langue française ou anglaise, leur travail dans des ateliers dont le découpage plus précis sera défini en fonction des propositions des doctorants ou post-doctorants en relation avec le sujet général du «**droit administratif européen** ». La présentation donnera ensuite lieu à des questions et débats, chaque atelier devant répondre par un travail commun, encadré par des « grands discutants », à certaines questions, ce qui donnera lieu à présentation publique, lors de la séance plénière terminale. Cela permettra aux doctorants, au delà de l'exercice de présentation, de se confronter au débat et de rencontrer des collègues de leur génération travaillant sur des questions voisines. La publication des résultats des différents ateliers sera, par ailleurs, un excellent moyen de faire rayonner les différents évènements.

D'un point de vue logistique, l'Université de Toulouse 1 Capitole prendra en charge tous les repas des doctorants, le voyage et le séjour des intervenants et « grands discutants » ainsi que l'organisation sur place des deux journées, tandis que les centres de recherches des universités participantes prendront en charge le voyage et l'hébergement à Toulouse de leurs doctorants .

Nous vous remercions de faire passer à vos étudiants et éventuellement à d'autres enseignants concernés de votre université ce message afin qu'ils voient avec leurs doctorants la possibilité de participer aux ateliers.

Dans cette hypothèse, le doctorant devra envoyer :

- un curriculum vitae,
- une présentation de la thèse indiquant son état d'avancement (nombre d'années de recherche),
- une attestation de son directeur de recherche indiquant clairement son identité et ses coordonnées.

Les dossiers doivent être envoyés à Toulouse, par voie électronique (adresse : lbelly@univ-tlse1.fr), avant le 15 juillet 2011 afin que le comité scientifique puisse opérer la sélection.

Nous nous réjouissons beaucoup de réaliser ce projet autour de la jeune génération de chercheurs dont le travail en réseau est devenu une nécessité.

Cordialement,

Marc Blanquet, Professeur Toulouse 1 Capitole, Directeur de l'IRDEIC (Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé), co-organisateur

Wanda Mastor, Professeur Toulouse 1 Capitole, Directrice de l'Ecole doctorale Droit et science politique, co-organisatrice

Fabrice Picod, Professeur Paris 2, Président de la CEDECE, co-organisateur

Comité scientifique

Marc Blanquet, Professeur Toulouse 1 Capitole, Directeur de l'IRDEIC (Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé), co-organisateur

Dominique Bonmati, Présidente du Tribunal administratif de Toulouse

Xavier Magnon, Professeur Toulouse 1 Capitole

Wanda Mastor, Professeur Toulouse 1 Capitole, Directrice de l'Ecole doctorale Droit et science politique, co-organisatrice

Fabrice Melleroy, Professeur Bordeaux IV Montesquieu

Fabrice Picod, Professeur Paris 2, Président de la CEDECE, co-organisateur

Jean-Gabriel Sorbara, Professeur Toulouse 1 Capitole